



## Primes de pénibilité non accordée aux intérimaires

Par **BNSF**, le **15/11/2008** à **13:13**

Bonjour,  
Je travaille dans une entreprise depuis maintenant 1an. Je suis intérimaire et de part mon statut je n'ai pas le droit à une prime de pénibilité de 100 euros par trimestre. Tous les titulaires y ont droit, sauf moi car d'après le chef de production les titulaires ne peuvent changer de poste alors que moi j'ai le choix de quitter l'entreprise.  
D'une certaine façon dans la précarité je dois me taire. j'en ai parlé à mon agence intérim mais pas eu de réponse. je soupçonne l'agence d'être complice de l'entreprise car c'est l'entreprise qui m'a orientée vers l'agence intérim. Pouvez vous m'aider à savoir quelle solution trouver pour rétablir la justice?

Par **matrixor**, le **15/11/2008** à **14:13**

Bonjour,  
Je suis délégué du personnel dans un groupe de travail temporaire VEDIOR FRANCE  
C'est une infraction au code du travail les intérimaires comme les cdd doivent être traités de la même façon que les CDI!  
Ils ne peuvent être traités différemment de par leurs statuts  
Tiens moi au courant